Les Infos de Pereg

Bulletin municipal
Avril 2022

www.saint-perreux.fr

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 St Perreux
Tél : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr
Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h - 15h/17h30
Mercredi : 8h30/12h Samedi : fermée

Informations municipales

Edito

Information importante

La nouvelle loi n° 2021-1104 parue le 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a mis en avant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050.

La biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, est une des principales causes. Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène et de renaturer les terres artificialisées lorsque c'est possible. C'est une des ambitions du plan biodiversité, présenté par le gouvernement en juillet 2018, plan qui prévoit notamment d'atteindre à terme le ZAN « *Zéro Artificialisation Nette* ».

Qu'est-ce que cela veut dire ?

En 2050, nous ne pourrons plus artificialiser les sols, c'est-à-dire que les constructions devront se faire soit par renaturation (rendre à la nature) pour obtenir un nouvel emplacement d'implantation, soit par la réhabilitation des friches ou par l'élévation des constructions existantes.

Quelles en seront les modalités ?

Ce ZAN se fera en 3 étapes, recensement au niveau régional des hectares qui seront alloués à l'artificialisation et déclinaison dans chaque SCoT (Schéma de Cohérence et organisation Territoriale) puis sur chaque commune (en fonction des productions faites entre 2010 et 2020).

Bien évidemment cette artificialisation concerne les secteurs d'aménagements suivants : (les activités économiques, les résidences individuelles ou collectives, les routes, les lignes SNCF, …).

L'application se déclinera ainsi dans la période 2021-2030, -50% par rapport à la période référente de 2010-2020, puis encore -50% pour la période 2030-2040, jusqu'à atteindre le ZAN en 2050 soit 0%.

Quels en seront ses effets ?

Sur le plan des besoins de notre collectivité, il y aura peu d'impact, en effet les projets structurants sont déjà fléchés sur des zones en réhabilitations (Maison de l'enfance et des associations et le périscolaire).

Pour les usagers, le temps presse, il reste environ une vingtaine de terrains constructibles sur notre commune et je vous invite à faire les divisions de parcelles et les mettre en vente dans les meilleurs délais.

Lionel JOUNEAU

Maire de Saint-Perreux

Evénements communaux :

- 29 avril : Inauguration ombrière
- 17 juin : RDV d'été
- 06 juillet : Concert enfants-familles Musicales Redon

A Venir

23 avril	:	Tournoi foot jeunes « Marsouin Cup » - Les Marsouins-FC St-Perreux
07 mai	:	Fest-Noz - ASL
14 et 15 mai	:	Rock'n'Oust vintage - Les Rebels Tigers
28 mai	:	Trail des Garciaux - ASNP
11 juin	:	Repas des anguilles et Feu de la St-Jean - APEL et OGEC St-Joseph
25 juin	:	Fête école Victor Hugo
02 juillet	:	Festival-Concerts - FC St-Perreux

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux
Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire
Comité de rédaction : Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Michel Seguy, Emilie Jouvance, Richard Guillevic
Photos : Commission Communication et archives de la commune, associations
Impression : Photext-Vannes
Date de publication : Avril 2022
Vous souhaitez faire paraître une information : merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur

www.saint-perreux.fr

VIE COMMUNALE

Permanences du maire et des adjoints

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU - Maire	
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU - 1ère Adjointe	FINANCES - RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE - VIE ECONOMIQUE - APPEL D'OFFRES - FUSION DES COMMUNES
Vendredi	17h00 – 18h00	Patrice KERVADEC - 2ème Adjoint	VIE ASSOCIATIVE - ACTION SOCIALE - NATURE ET ENVIRONNEMENT - ILLUMINATIONS - EMBELLISSEMENT - ESPACES VERTS
Vendredi	Sur rendez-vous	Joëlle GUIMARD - 3ème Adjointe	COMMUNICATION - MEDIATHEQUE - FORMATION DES ÉLUS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
	Sur rendez-vous	Patrick LEMESLE - 4ème Adjoint	BATIMENTS - MATERIELS - ECLAIRAGE PUBLIC
	Sur rendez-vous	Anne-Sophie RÉGENT - Conseillère Déléguée	ENFANCE JEUNESSE - C.I.A.S.
	Sur rendez-vous	Gérard MONTOIR - Conseiller Délégué	PLU URBANISME - VOIRIE ASSAINISSEMENT INONDATIONS

Etat Civil

Naissances :

16 novembre 2021 : Anaël BLAIN AUDRAIN
21 novembre 2021 : Mia BOCENO
17 décembre 2021 : Nolan HERVY
20 décembre 2021 : Gaspard GUENANTEN

Mariages :

Néant

Décès :

14 décembre 2021 : Léone GICQUEL née SEBILLET
25 décembre 2021 : Aline THEOU née GICQUEL
29 décembre 2021 : Thierry GLARD
12 mars 2022 : Marie-Agnès BELLAUD née ROUXEL

Urbanisme

Déclaration préalable :

CONDETTE Stéphane : pour un abri de jardin « 52 Rue d'Allaire ».
BARTHELEMY Alexandre : modification de façade et pose de fenêtres de toit « 9 La Rainçaie ».
JOUNEAU Lionel : pose d'une clôture « 3 La Renaudaie ».
GICQUELET Jean-Marc : pose d'une clôture « 8 Rue du Clos de Ressac ».
Consorts GLARD : Division parcellaire « L'Abbaye ».
LERAI Gildas : pose d'une clôture et d'un portail « 42 Rue d'Allaire ».
REINHARD Jacqueline : pose d'une clôture « 1 Bis Impasse du Pérè ».
THENADEY Isabelle : pose d'un portail et d'un volet roulant au niveau d'un carport « 24 Rue des Résidences de l'Oust ».
LETORT Jean-Luc : pose d'une clôture « 8 Impasse des hautes landes ».
GLORIEUX Jean-Luc : pour une extension maison d'habitation « 37 la Graë ».
LABESSE Denis : pose d'une clôture « 2 Le Val d'en Haut ».
BERCKMANS Stéphane : pour une piscine « 22 Rue des Résidences de l'Oust ».
GEBEAU Noël : pour un abri vélo « 20 ter Rue de la Cotardaie ».
ROCHETEAU Jean : pour une extension maison d'habitation « 58 Rue de l'Oust ».
DUCHÊNE Pierre-Emmanuel : pour une clôture et un mur surmonté d'une clôture « 15 Rue des Résidences de l'Oust ».
DOUDET Hervé : réfection de la façade « 10 Le Picot ».

Permis de construire :

GICQUEL Bertrand : édification d'une maison individuelle « Rue du Clos de Ressac ».
HARENGER Céline : édification d'une maison individuelle « Rue du Clos de Ressac ».
FAVREAU Jean-Baptiste - LABESSE Sandra : édification d'une maison individuelle « Place de l'église »
E.R.E : édification d'un bâtiment industriel « La Graë ».
LE BOUX Gaël et Brigitte : édification d'une maison individuelle « Rue des Résidences de l'Oust ».

Informations pratiques

Médiathèque : le mardi de 16h15 à 18h, le mercredi de 10h à 12h et le samedi de 10h à 12h
Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11
Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50
Paroisse : 02 99 91 24 10
RIPAME Redon Agglomération (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) : 02 99 70 49 22
PMI (Protection Maternelle et Infantile) : 02 99 71 91 15
CAF : 0810 25 56 10
Pôle emploi : 39 49
Mission locale : 02 99 72 19 50
ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39

ANIMATIONS COMMUNALES

Distribution colis de Noël

Les membres de la commission action sociale de la municipalité de Saint-Perreux ont rendu visite, en décembre, aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pu participer au repas du 7 novembre 2021.
Un colis de noël avec des produits du terroir leur a été remis.
Les 11 personnes en maison de retraite n'ont pas été oubliées, puisqu'elles ont reçu également un colis.
Les membres de la commission en ont profité pour proposer leurs services dans la prise de rendez-vous pour le 3ème vaccin COVID19.

Téléthon 2021

Près de 7000 euros récoltés pour le téléthon 2021 à Saint-Perreux.
Malgré une météo maussade et un contexte sanitaire particulièrement morose, Saint-Perreux a néanmoins organisé son téléthon.
Associations, bénévoles et élus étaient sur le pont.
Les activités se sont enchainées du vendredi 3 au soir au dimanche 5 au matin :
Dictée, zumba, country, trail, run&bike, vannerie, pétanque, foot jeunes, randonnée, vtt et balades en véhicules anciens se sont succédés pendant le weekend.
La traditionnelle tartiflette proposée « à emporter » a été un succès.
L'Association Gym Entretien (AGE) de Saint-Perreux a fait un don de 1000 euros.
Tiken Trail de Saint-Vincent-sur-Oust a collaboré à cette édition en faisant un départ de run&bike.

Le fil rouge du weekend, qui était de réaliser un maximum de kilomètres sur deux vélos mis à disposition par la salle de sport l'Orange bleue de Redon, a rapporté 1000 euros offerts par les sponsors Véolia, Groupama Allaire, TBI Redon et Micro-Avenir St-Perreux.
Les boulangeries de Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Vincent-sur-Oust, Redon (Balad'in Parco) et Peillac (le Fournil de Charly) ont contribué à cette belle édition en fournissant pains et brioches. Après une année 2020 blanche, c'est avec joie et fierté qu'un chèque de 6885 euros a été remis à l'AFM Téléthon.
UN GRAND MERCI A TOUS !

Arbre des naissances

C'est le dimanche matin 27 février, et de plus très ensoleillé, que la municipalité de Saint-Perreux a invité les 11 nouveau-nés de l'année 2021 avec leurs parents.
Un ginkgo biloba, ou arbre aux quarante écus, a été planté en l'honneur de Hugo, Tom, Gabriel, Julia, Lily, Jade, Lya, Anaël, Mia, Nolan, Gaspard. Il s'agit d'un arbre caduc dont les feuilles en forme d'éventail deviennent jaunes l'automne puis tombent. Il a trouvé sa place sur l'espace vert près de la mairie et de sa médiathèque, non loin du liquidambar planté pour les enfants nés en 2020.
Une structure fabriquée avec des matières naturelles telles que le bois et l'ardoise, où sont gravés les prénoms des 11 enfants, est scellée juste devant l'arbre.
Cette matinée fut l'occasion pour Mr le Maire, Lionel JOUNEAU, et la commission embellissement présente, d'exprimer l'importance des naissances au sein de la commune, de rappeler que la commune a deux écoles pour accueillir ces enfants dans 2 ou 3 ans.
Pour profiter du beau temps, un pot de l'amitié à l'extérieur a clôturé l'évènement. Ce partage a permis aux uns et aux autres d'échanger en toute convivialité.

Solidarité Ukraine

Mr le Maire, Lionel JOUNEAU, et l'ensemble
des élus remercient les Pérusiens pour leurs solidarité et générosité.

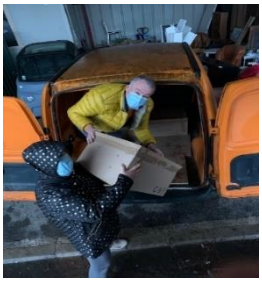

Journées broyage

Les branchages issus des tailles et émondages de l'hiver, réalisés par les agents communaux ou les particuliers sont valorisables. En effet strictement interdit de les brûler, les déchèteries en regorgent alors à ne plus savoir où les mettre. C'est pourquoi la commission nature environnement de la municipalité de St-Perreux a offert une alternative : donner la possibilité aux Pérusiens d'apporter leurs branchages sur le site des hautes landes un samedi par mois depuis novembre et également un week-end broyage.

Ces vendredi 18 et samedi 19 mars, la mairie a loué un broyeur, et toutes les branches se sont transformées en plaquettes qui serviront à faire du paillage dans

les massifs de la commune et ceux des particuliers ayant participé à l'opération. Patrice KERVADEC, Robert LECHAT, Michel SEGUY et Jean-Jacques FRADIN membres de cette commission municipale, accompagnés des agents communaux sont ravis d'avoir pu mener à son terme cette opération même si la participation aurait pu être plus importante. La commission réfléchira à renouveler ou pas cette opération offerte aux administrés, l'an prochain, tout en gardant en ligne de mire que la réduction des apports de végétaux en déchèterie est une question d'actualité à Redon Agglomération et que le broyage peut être une solution parmi d'autres…

Commémoration du 19 mars du « cessez-le-feu »

Après le dépôt de la gerbe, Lionel JOUNEAU a effectué la lecture du témoignage d'un soldat, Léon, Vendéen et en caserne à Meucon, près de Vannes. Puis s'en est suivi la lecture du message de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, à l'occasion du 60è anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Le 18 octobre un hommage national sera organisé.

Matinée environnement

C'est par une météo printanière qu'une cinquantaine de citoyens Pérusiens s'est mobilisée pour la matinée environnement. « Il n'y a pas d'âge pour nettoyer notre commune », en effet jeunes et moins jeunes ont arpenté routes et chemins de la commune pour ramasser les déchets jetés dans la nature. C'est désolant de voir tant de détritus dans notre si belle commune. Les canettes en aluminium et les bouteilles en verre sont les déchets les plus retrouvés et c'est inadmissible puisque nous avons tous des conteneurs jaunes pour les collecter ainsi que les points d'apport volontaires pour le verre. Dans le bourg également beaucoup de mégots. Un grand bravo à cette équipe de bénévoles, dont le travail de cette matinée profitera à toute la population puisqu'il fait bon vivre dans une commune propre. Et après l'effort, le réconfort ! Un bon casse-croûte a été offert à tous les participants.

Ecole St-Joseph

Cette année encore, nous n'avons malheureusement pas pu organiser notre spectacle de Noël.

Cependant nous avons eu le plaisir d'accueillir à l'école le vendredi 17 décembre un invité « d'honneur ».

En effet, le Père-Noël est venu nous rendre visite les bras chargés de cadeaux et de chocolats.

Il a d'abord rencontré les plus petits, en classe de maternelles qui lui avaient réservé une petite surprise : une jolie chanson !
Puis, c'était au tour des CP/CE1 et enfin des CE2 / CM1 et CM2 de recevoir les cadeaux.

Nous avons même fait une photo avec lui.
Quelle belle journée !

On espère qu'en 2022, on pourra présenter notre spectacle de Noël à nos familles.

Les repas et spectacle de Noël auront lieu
le **dimanche 11 décembre 2022** au Complexe de l'Oust.

Prochainement tous les enfants de l'école partiront en voyage scolaire. Les élèves de maternelles et cycle 2 (CP / CE1) partiront le 16 et 17 mai à Saint-Malo. Sont prévues au programme : visite du zoo de la Bourbansais et visite de l'aquarium. Les élèves de cycle 3 (CE2 / CM1 et CM2) partiront la 1ère semaine de juin 4 jours en Charente-Maritime.

Les restrictions sanitaires s'allègent ! …
Aussi, nous sommes heureux de vous annoncer que la St Jean aura lieu cette année le **Samedi 11 juin 2022.**
Nous avons hâte de vous retrouver !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au ☎ 02.99.72.16.50 ou par mail à l'adresse suivante : stjoseph.stperreux@wanadoo.fr

Ecole Victor Hugo

La classe de maternelle-CP continue son travail sur le thème des voyages et des animaux autour du monde. Après l'Europe que les élèves ont découvert par le biais d'albums, de documentaires, de cartes, de photos, de comptines, d'objets rapportés et de réalisations plastiques, c'est au tour des États Unis d'Amérique qu'ils sillonnent d'Est en Ouest en suivant les étapes de l'album "Le voyage d'Oregon" de Rascal. A cette occasion, ils ont également pu découvrir l'histoire des USA en commençant par les Indiens, premiers habitants. Ici, les élèves réalisent des tipis.

Comme à chaque fin de mois, la classe fête les anniversaires par la réalisation d'une recette lors d'un atelier cuisine. Ici, la réalisation d'une galette des rois au chocolat pour les anniversaires du mois de Janvier.

Au mois de novembre, la classe des CE-CM a eu la chance d'assister à un concert de musique romantique au Conservatoire de Redon et les CM1-CM2 se sont rendus au Salon de l'Innovation à Bains sur Oust. La classe a également reçu M. Reverdy et M. Moyon de l'entreprise Veolia, qui ont permis à chacun de comprendre le circuit domestique de l'eau pour la commune de Saint-Perreux. En février, les élèves ont lu et réalisé deux recettes anglaises, pour découvrir la cuisine des pays anglophones : le « carrot cake » et le « banana cake ».

Les élèves du CP au CM2 sont partis du 14 au 16 mars en classe transplantée à Belle-Isle en Terre pour apprendre, hors les murs, à lire et à comprendre le milieu de la rivière. Avec l'aide des animateurs expérimentés de l'association Eau et Rivières de Bretagne, ils ont mené plusieurs enquêtes autour du Léguer pour découvrir son bassin versant, les êtres vivants qui y habitent et quelques activités humaines liées à sa présence.
Au programme : randonnées, pose de pièges à poissons, fabrication et installation de moulins à eau, jeu de piste sur la loutre, pêche à l'épuisette, visite d'un aquarium d'eau douce, dessins d'observations, maquettes, ...
A présent, tout le groupe est à pied d'œuvre pour mettre en forme les nombreuses informations recueillies sur place et réaliser plusieurs créations plastiques sur le thème de la rivière. Nous serons ravis de vous présenter tout cela sous la forme d'une exposition qui aura lieu pendant les **portes ouvertes de l'école le samedi 14 mai (10h-12h).**

Informations et inscriptions au 02 99 71 10 11

ENFANCE – JEUNESSE

Spectacle de fin d'année

Pour la fin d'année 2021, la municipalité a organisé le jeudi 16 décembre, un spectacle jeune public pour les écoles Victor Hugo et Saint-Joseph de Saint-Perreux et qui s'est déroulé à la salle socio-culturelle. Les enfants ont pu assister au spectacle d'Anthony Serazin (de la compagnie *Orange Givrée* de Peillac) nommé « **Librairie Chamboul'tout** ».

Voici un résumé du spectacle : « Louis, libraire, déteste le bruit et le désordre … et il déteste encore plus les enfants, jusqu'à ce que, grâce à eux, sa vie change à tout à jamais. Il ne savait pas raconter d'histoire, mais un jour, un coup de livres sur la tête lui a donné un don, celui d'être le plus formidable raconteur d'histoires, toutes plus fantastiques et rocambolesques les unes que les autres. Les livres deviennent alors tantôt des baleines, des îles, des châteaux, des casques de chevaliers, tantôt des poissons-chiens, des fleuves, des bateaux ! »

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le lavoir de la Renaudaie : un élément du patrimoine Pérusien mais pas que…

En effet ce lavoir abrite de nombreuses espèces protégées telles que tritons, grenouilles ou encore salamandres. Les enfants du CME, motivés par la commission environnement de ce même conseil, se sont rendus sur place le vendredi 18 mars à la tombée de la nuit. Henri-Claude COURONNE, qui à temps perdu, étudie la vie des amphibiens dans nos mares, les attendait et leur a fait rapidement un petit cours sur ces animaux si importants pour la biodiversité. Ils ont pu apercevoir à la lueur de lampes de poche de nombreux tritons palmés. En ce moment, c'est la période de reproduction et en début d'été, les tritons quitteront le lavoir pour rejoindre les bois à proximité. Petite particularité du lavoir, les parois en pierre sont abruptes et les tritons rencontrent des difficultés à y ressortir. Henri-Claude propose aux enfants du CME de se retrouver sur place en début d'été afin d'étudier un petit aménagement simple et naturel pour faciliter la sortie des tritons de cette mare et donc les aider à continuer leur cycle de vie.

Dispositif « Argent de poche »

Pour la première fois, le dispositif « argent de poche » est mis en place dès les vacances de printemps. 4 jeunes de la commune vont ainsi renforcer les équipes des services techniques 3 heures par jour, du 11 au 22 avril 2022 (*2 jeunes par semaine*). Les agents pourront leur confier diverses tâches telles que, par exemple, du désherbage manuel, du nettoyage des espaces publics ou de la peinture. En contrepartie les jeunes seront rémunérés 15€ par jour.

Cette opération « argent de poche » sera renouvelée lors des vacances d'été, les dates n'étant pas précisées à ce jour. Elles seront, tout comme les modalités d'inscription, communiquées prochainement sur IntraMuros, le site Internet de la commune et le panneau lumineux, mais aussi à l'accueil de la mairie. Pour rappel, le dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans habitant sur la commune. Il les rend acteurs de leur cadre de vie et leur permet de se confronter au monde du travail et à ses règles.

Accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs reçoit les enfants de 3 à 11 ans (jusqu'à 20 maximum) au sein de l'école publique Victor Hugo.

Le centre de loisirs est ouvert toutes les vacances sauf celles de Noël *:

- Vacances d'hiver : Du 07 février au 18 février 2022
- Vacances de printemps : Du 11 avril au 22 avril 2022
- Vacances d'été : Du 08 juillet au 29 juillet 2022 et du 29 août au 31 août (Fermé le 15 juillet)
- Vacances d'automne : Du 24 octobre au 04 novembre 2022

*Inscription à la journée ou à la demi-journée (repas inclus)

Killian COQUARD, directeur de l'Accueil de Loisirs, accompagné de Manon LE VILLOUX ont proposé aux enfants, pendant les vacances de février, un programme riche et varié. Deux thèmes différents ont été proposés. La première semaine, « Apprenti détective » et la deuxième « Soins et bien être – Hôpital des doudous ».

Plusieurs temps forts ont marqué les enfants : le parcours du détective, la chasse au trésor, l'initiation aux gestes de premiers secours (avec la Croix Rouge) et la visite de la caserne des Pompiers de Redon.

Espace jeunes

L'Espace Jeunes accueille des jeunes de 10 à 17 ans (12 maximum) à la salle de l'Abbaye. Le local est ouvert tous les mercredis de 15h à 18h et pendant les vacances scolaires.

Les jeunes sont assidus et participent aux animations, une relation de confiance s'est créée avec les animateurs vacataires pendant les dernières périodes de vacances de Noël et d'Hiver.

Les temps forts organisés les deux dernières périodes de vacances : Patinoire, Trampoline Park, Musée des sciences naturelles, Laser Game, Speed Game, Foot freestyle et deux soirées raclette et croque-monsieur.

Contact et renseignements :

Killian COQUARD - 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunesse@wanadoo.fr

MEDIATHEQUE

Horaires et jours d'ouverture :
Mardi de 16h15 à 18h30
Samedi de 10h à 12h

Tarifs : 14 euros à partir de 18 ans
Gratuit pour les enfants, établissements scolaires, étudiants, assistantes maternelles, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima-sociaux

L'entrée dans la médiathèque, la consultation des collections sont libres et gratuites pour tous.
Si vous souhaitez emprunter des documents il faut s'inscrire.
Votre inscription à la médiathèque de St Perreux vous donne accès à toutes les structures du réseau (Redon agglomération).
Vous pouvez emprunter 15 documents (livres, BD...) par carte et par médiathèque. L'emprunt et le retour des documents se font dans la médiathèque d'appartenance du document. Les emprunts sont cumulables d'une médiathèque à l'autre.

NOUVEAU : La médiathèque ouvrira un créneau supplémentaire de permanence le **mercredi de 10h à 12h** dès le mois de mai.

Animations :

Les bébés lecteurs - L'éveil musical - Les minuscules

Tous les mois, sauf pendant les vacances scolaires, des ateliers Petite Enfance sont proposés sur la commune aux assistantes maternelles et enfants qu'elles accompagnent. Deux types d'ateliers sont mis en place au sein de la Médiathèque :

- Bébés lecteurs de 10h à 11h un mardi par mois
- Eveil Musical, animé par Stéphanie BOURGEOIS-LANG de 9h45 à 11h15 le mardi ou le jeudi de chaque mois.

La moitié des assistantes maternelles de la commune y participent de façon régulière.

Aussi, dans le cadre du temps fort Petite Enfance « Les Minuscules », la commune a décousu « Touche par-ci et passe par-là…c'est pas l'ours qui nous mangera ! », histoire tactile sous forme d'un parcours sensori-moteur, adaptée de l'album « La Chasse à l'ours » de Michael ROSEN et Helen OXENBURY.

Pour tout renseignement sur les ateliers Petite Enfance, Sophie JONESCU, animatrice du Relais Petite Enfance est à votre disposition : rpe.saint.vincent@redon-agglomeration.bzh

Le prix des lecteurs Jeunesse BD et 12è prix des lecteurs Adulte : c'est reparti !

Pour participer au prix des Jeunes Lecteurs spécial bandes-dessinées, tu dois avoir entre 8 et 12 ans et lire au moins 3 des 6 BD de la liste. Ensuite tu notes les BD selon ton ordre de préférence. Tu as jusqu'au 6 juin pour lire, noter et déposer ton bulletin à la médiathèque. Tu trouveras toutes les informations à la médiathèque. A bientôt !

Le réseau des médiathèques organise son prix des lecteurs tous les ans en lien avec les bibliothèques et librairies du territoire.
Ce prix distingue un ouvrage (roman, récit ou témoignage) d'un auteur vivant, français ou étranger.
Vous avez 8 mois pour lire la sélection (du 5 mars au 6 novembre 2022) et voter pour votre ouvrage préféré.

Voyage sonore

En partenariat avec le réseau intercommunal des médiathèques de Redon Agglomération, la médiathèque de Saint-Perreux a proposé un voyage sonore créé par Mélanie et Tristan de la compagnie TAM-A-TAM, le samedi 5 mars dans la salle du complexe de l'Oust.
Une vingtaine de personnes ont partagé cette expérience insolite, bien installés dans des transats: vivre une sieste sonore à travers la Bretagne puis en Birmanie. Cette sympathique excursion, dans une ambiance cocooning, s'est achevée par un temps d'échanges riches, tous ravis, en partageant une petite collation : gâteaux bretons, café, cidre, jus de pomme.

Voici quelques témoignages :
Annick et Thérèse : nous avons apprécié un agréable moment de détente et d'évasion en Bretagne que nous avons bien reconnue par la musique, les paroles et les différents sons : les vagues (même qu'Annick en a ressenti les embruns...), les cloches. Nous étions transportées dans un petit village... puis nous sommes parties en Birmanie avec des sonorités nouvelles pour nous.
Mélanie L. : J'ai été ravie d'assister à cette première sieste sonore. Ce voyage a ravivé des souvenirs lointains pour ce qui concerne la Bretagne et a suscité l'envie de découvrir la Birmanie par l'éveil des sens.
Enfin, j'ai apprécié le moment d'échange avec Tristan et Mélanie qui nous a rappelé l'importance d'un de nos 5 sens qui est l'ouïe.
Prête à repartir sans hésitation !
Nathalie : La sieste sonore est un véritable voyage, je suis partie de la Bretagne jusqu'en Birmanie en étant confortablement installée à St-Perreux ! J'ai beaucoup aimé la démarche de ces voyageurs artistes qui vont à la rencontre des habitants et savent capter l'essence de chaque lieu visité, le tout en stop! Ce temps de pause dans nos vies en mouvement est un beau cadeau et une belle invitation à se poser et tout en laissant son esprit vagabonder...".

J'y retourne du coup pour une autre destination avec ma fille de 5 ans à la médiathèque de Rieux cette fois-ci.
Marlène R. : L'expérience de la sieste sonore était très intéressante. En plus d'être infiniment relaxante, cette sieste nous replonge dans des souvenirs d'enfants ou nous invite au voyage dans des contrées lointaines au travers des sons inconnus. Tantôt teintée de nostalgie, la sieste sonore nous renvoie à nos émotions profondes. En résumé "Un très bon moment !".
Merci à la compagnie TAM-A-TAM, aux participants, au « Magasin Vert » pour le prêt des plantes, ainsi qu'à la Médiathèque et l'Office du Tourisme de Redon pour le prêt de transats.

Iwen a 14 ans, et il a les passions des ados de son âge (le foot, les jeux vidéos, les copains...). Pendant le confinement de 2020, il a aussi eu envie de s'essayer à la peinture... et il a persévéré ! Il brosse des portraits lumineux d'animaux (lion, gorille, girafe...). Ce qui lui importe avant tout : "la couleur !".
Cet artiste en herbe gagne à être découvert !
Sa première exposition, **du 7 au 27 avril dans le hall de la mairie de Saint-Perreux**, présente une dizaine de ses tableaux.

Fermeture de la Médiathèque pour les vacances de Printemps du 18 avril au 25 avril inclus

Contact et renseignements :
Marie-Laure
06 40 11 32 54 ou 02 99 71 74 44
bibliostperreux@wanadoo.fr

Vous pouvez suivre l'actualité de la médiathèque sur le site de la commune saint-perreux.fr, sur Facebook et Instagram « Médiathèque Saint Perreux »

Réunions du Conseil Municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

TARIFS COMMUNAUX – REPAS DES AÎNÉS Par délibération en date du 10 mars 2020, complétée par délibération du 8 décembre 2020, tous les tarifs communaux ont été arrêtés. Compte-tenu de l'organisation du repas des aînés de plus de 70 ans le 7 novembre 2021, il convient de compléter les tarifs comme suit : REPAS DES AÎNÉS : Conjoint de moins de 70 ans : 20.00€ le repas. Suite au débat, le Conseil Municipal s'accorde sur ce tarif à appliquer dès cette année.

MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS Mr le Maire rappelle que le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 pris en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a introduit le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale. Ce dispositif permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Il s'agit là d'une nouvelle modalité d'aménagement et de réduction du temps de travail. Mr le Maire indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir un compte épargne-temps au profit du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées par le texte et l'organe délibérant de la collectivité, et qu'il en fait la demande. L'organe délibérant de la collectivité doit déterminer dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent. Mr le Maire propose de mettre en place le compte épargne-temps et d'instaurer les modalités de fonctionnement. Le conseil municipal décide d'instituer le compte épargne-temps selon les conditions exposées.

FONDS DE CONCOURS 2021 – SECTION FONCTIONNEMENT Dans le cadre de la programmation budgétaire 2021, Redon Agglomération a décidé de reconduire le versement des Fonds de Concours, en apportant des modifications sur les montants et les modalités d'affectation. La dotation 2021 attribuée à la commune s'élève à 17 378.92€ contre 33 172.07€ l'an dernier. Pour ce qui est des conditions d'affectation, il est encore possible d'en destiner une partie en fonctionnement pour un taux maximal de 40 %.
Le Conseil Municipal délibère et décide de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 6 951.57€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :
Equipements : Complexe Socio-Culturel Dépenses Prévisionnelles : 20 049.93€
Recettes : Auto-financements = 13 098.36€ et Redon Agglomération = 6 951.57€

VENTE DE LA PARCELLE ZC162 La parcelle cadastrée ZC162, localisée à La Sablière et d'une superficie de 3590 m². Vu l'emplacement de ce terrain en zone boisée classée Aa au PLU, Vu la demande présentée par Mr QUILY en vue d'acquérir ce terrain, Mr le Maire explique qu'il serait opportun de vendre ladite parcelle au prix de 0.35€ le m².
Les élus valident la vente, décident que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

DON A LA COMMUNE DES PARCELLES ZB0601-ZD0044-ZD0156 Les parcelles cadastrées ZB0601-ZD0044-ZD0156, d'une superficie totale de 3 830 m² sont toutes situées en zone Na ou Nzh. Le propriétaire a proposé d'en faire don à la commune.
Le Conseil Municipal valide l'acquisition gratuite et autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour y aboutir, décide que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de la commune.

REDON AGGLOMERATION : COMMISSION TEA Mr le Maire explique que Redon Agglomération a mis en place une commission Transitions Ecologique et Alimentaire (TEA). Outre les innovations technologiques, il est nécessaire d'induire de nombreuses modifications dans nos pratiques, et de mobiliser tant Redon Agglomération que les communes, les citoyens et les entreprises. Ainsi, la commission permettra aux élus locaux d'échanger les points de vue entre les enjeux locaux communaux et les enjeux du territoire, de contribuer à faire circuler les informations, les actions entre les communes et l'Agglomération, d'identifier les difficultés et les opportunités pour modifier les pratiques aux plus près des citoyens afin de mieux prendre en compte leurs besoins dans les décisions finales. La commission aura à donner un avis sur les propositions de délibération en conseil communautaire. Elle doit être un rouage fort des coopérations entre les communes et avec Redon Agglomération. La commune est invitée à désigner un représentant municipal. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : Mme Marie-Thérèse THÉOU.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2022

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :
DC 2021 013 du 13/12/2021 : Achat d'une barrière pivotante de voirie auprès de l'entreprise Woodstone, au prix de 893.58€HT.

TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE Mr le Maire explique qu'en application de l'article 49–2ème alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Les critères suivants seront appliqués: Nécessités de service, Obtention de l'examen professionnel si nécessaire, Nombre de promouvables.

Après avoir rappelé que le comité technique paritaire a émis un avis favorable le 14 décembre 2021, Mr le Maire propose de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune, et ce pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal décide d'adopter le taux de promotion à 100% des fonctionnaires pour l'avancement de grade.

TABLEAU DES EFFECTIFS Le Conseil Municipal décide la suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe (à temps non complet) à compter du 1er janvier 2022, et la création à cette date d'un poste d'Adjoint d'Animation (à temps complet) ; décide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique (à temps complet) à compter du 1er janvier 2022, et la création à cette date d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (à temps complet).

BUDGET : AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF Montant du budget réalisé en dépenses d'investissement 2021 : 422 156.72 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 105 539.18 € (< 25% x 422 156.72 €.). **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :** Aménagement d'une placette Rue Sous le Bois : 30 000 € (art. 2315) ; Construction d'une maison des associations : 75 539.18€ (art. 2313 opération 26). Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE REDON (35) Mr le Maire explique les cas dérogatoires impliquant l'obligation pour la commune de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques. Il ajoute que la scolarisation d'enfants dans les écoles publiques de Redon entre dans le cas de membres de la fratrie déjà scolarisés sur cette commune. Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant dû par la commune est 1 élève en maternelle pour le coût de 1030.33 €, accepté par le Conseil Municipal.

DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE – VENTE D'ORDINATEURS AUX AUTRES COMMUNES PARTENAIRES Mr le Maire rappelle l'embauche d'une Conseillère Numérique depuis le 1er septembre. Ses missions et son planning ont été répartis entre les 5 communes partenaires sur ce dispositif. Les maires se sont accordés sur l'achat d'un téléphone portable et d'une tablette numérique et que les frais seront supportés par les 5 communes. Par ailleurs, afin d'organiser des ateliers de groupe, il paraît judicieux de disposer de plusieurs ordinateurs. A ce titre, Mr le Maire expose que la commune de Saint-Perreux avait acquis en 2017, 7 ordinateurs dédiés à une cyber-utilisation à la médiathèque, mais qu'ils sont aujourd'hui sous utilisés. Ainsi, il suggère d'en revendre un à chaque commune partenaire (soit 4 au total) au prix de 367.50€ l'unité, valeur d'achat. A ce prix, s'ajoute la refacturation d'un nouveau disque dur par ordinateur au prix de 28.80€. Le Conseil Municipal valide l'acquisition dont les frais seront partagés entre les 5 communes par refacturation et autorise Mr le Maire à vendre 4 ordinateurs aux communes partenaires au prix précité ; les 4 ordinateurs feront donc l'objet d'une sortie de l'actif.

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS – AVENANT N°2 DE LA CONVENTION Mr le Maire rappelle que la commune a confié à la Communauté de Communes du Pays de Redon l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol. Une convention a été adoptée par délibération du 5 juillet 2016.

L'article 9 de ladite convention prévoit une tacite reconduction d'année en année jusqu'en 2021 mais ne prévoit pas expressément sa prorogation. La mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour le 1er janvier 2022 va entrainer la modification des échanges entre les collectivités et l'agglomération, entre les collectivités et les services de l'État. Afin de se laisser le temps de préparation d'un nouveau cadre contractuel adapté à l'échéance du 1er janvier 2023, et prenant en compte la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, il est proposé de prolonger la convention dans sa forme actuelle pour un an. Le Conseil Municipal approuve l'avenant ayant pour objet de modifier la convention initiale et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CIRCUIT TRANSCANTONAL Mr le Maire présente le plan du circuit transcantonal de VTT et pédestre. Ce circuit serpente sur les 9 communes composant l'ex-canton d'Allaire et est long d'environ 120km. La commune d'Allaire sollicite chacune des communes pour s'investir à l'entretien de la partie qui la concerne sur son propre territoire. Afin de cartographier ce circuit, un balisage financé par le Département va être mis en œuvre. Le Conseil Municipal reçoit cette proposition.

MOTION SUR L'INVASION DE LA JUSSIE Mr le Maire présente la problématique de la jussie dans nos cours d'eau pérusiens, et plus globalement à l'échelle de notre territoire. La circulation des embarcations est compliquée voire impossible en certains endroits. Aujourd'hui sur certains tronçons de l'Arz, la jussie est pratiquement présente sur toute la largeur du cours d'eau ne laissant qu'un infime passage pour les embarcations telles que canoë, kayak ou encore paddle. La cale de Saint-Perreux est difficilement accessible tant la jussie y est présente. Ce sont de petites communes comme la nôtre, qui jouxtent ces cours d'eau, qui se trouvent impuissantes face à cette prolifération, faute de moyens et de budgets pour y remédier. Les pouvoirs publics, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, doivent s'approprier ce dossier pour ne pas voir disparaître nos cours d'eau. Le Conseil Municipal vote une motion pour que cette problématique soit rapidement traitée par les pouvoirs publics.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE – ATTRIBUTION DES LOTS Dans le cadre du projet d'aménagement d'une maison de l'enfance, Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation a dû être engagée pour le lot plomberie. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, accompagnée du cabinet d'architecture PETR, et propose à l'assemblée de retenir le dossier LOT 11 Plomberie/Chauffage/Ventilation SOPEC 65 685.99 €HT. Le Conseil Municipal valide le choix et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal.

constatés ; nous sommes relancés par de nombreux fournisseurs qui attendent leur règlement. Cette problématique a été remontée à Mr le Président de Redon Agglomération pour éventuellement intervenir.

SÉANCE DU 01 FEVRIER 2022

VOIES DOUCES – PONT CADRE SOUS LA RD153 – ATTRIBUTION DU LOT Après analyse des offres, dans le cadre du projet d'aménagement d'un pont cadre sous la RD153, la Commission Appel d'Offre propose le dossier suivant : Lot Unique Entreprise BARAZER 167 047.00 €HT. Le Conseil Municipal délibère et valide le choix de la commission et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal.

CONVENTION FINANCIERE – RASED Mr le Maire présente à l'assemblée les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) qui dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives, elles permettent d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation qu'éprouvent certains élèves. La rémunération des personnels et leurs frais de déplacement sont à la charge du Ministère de l'Education nationale. Les communes, quant à elles, supportent financièrement la charge des équipements et les coûts de fonctionnement. Pour notre secteur, le personnel est rattaché à la commune d'Allaire qui supporte seule la charge de fonctionnement du réseau qui intervient notamment dans notre école publique.

Mr le Maire présente la convention qui a pour objet de préciser les conditions financières de participation de la commune de Saint-Perreux aux coûts d'investissement et de fonctionnement du RASED sur le secteur d'Allaire ; la participation forfaitaire étant fixée à 2€ par élève de l'école publique. Les élus valident cette convention et autorisent Mr le Maire à la signer.

BUDGET : AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF *Délibération rectificative*

Vu la délibération n°COM_D2022003 en date du 11 janvier 2022 révélant une erreur matérielle dans sa rédaction, Mr le Maire suggère de la reprendre pour rectification.

Après rappel de Mr le Maire des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Montant du budget ouvert en dépenses d'investissement 2021 : 842 965.12 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 210 741.28 € (< 25% x 842 965.12 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Aménagement d'une placette Rue Sous le Bois : 30 000 € (art. 2315) ; Construction d'une maison des associations : 75 539.18€ (art. 2313 opération 26) ; Réseaux d'éclairage public : 25 000.00€ (art. 2041582) ; Réseaux d'éclairage public : 75 000.00€ (art. 21538). Le Conseil Municipal délibère et accepte les propositions de Mr le Maire dans ces conditions.

INFORMATIONS :

Schéma Vélos: Un premier atelier a été organisé par Redon Agglomération afin de lancer une réflexion sur la mobilité cyclable sur le territoire, et notamment sur les interactions autour de la ville centre. Il s'agit dans un premier temps de recenser les besoins des collectivités et les équipements et aménagements déjà existants.

Voie du Champ Long: Les travaux d'aménagement de la rue sont engagés depuis 2016. La construction de la zone pavillonnaire attenante a retardé la finalisation de la voie. Compte-tenu des ajustements opérés sur ce projet (installation de bordures et arasement du talus), l'entreprise LEMEE a soumis un avenant au marché initial induisant une plus-value de 3 979.80€HT. Les élus s'accordent sur cet avenant qui fera l'objet d'une décision du Maire. Une autre réflexion sur les cheminements sera à lancer si des aménagements sont envisagés à proximité du city Park.

Maison de l'enfance et des associations: Le planning des travaux a pris un peu de retard conséquemment à la gestion du pignon entre l'ancienne mairie et la future reconstruction. Une étude est en cours pour décider de la meilleure solution à retenir pour traiter cette mitoyenneté. Le redémarrage des travaux est prévu pour la mi-mars. La ventilation globale a été reconsidérée. Une étude thermique déterminera si une simple flux ne serait pas suffisante pour ce type de bâtiment.

Projet d'ensemble périscolaire: Il s'agit du projet phare pour le mandat, et il a d'ores-et-déjà été évoqué auprès du Préfet afin d'envisager un maximum de subventions pouvant aller jusqu'à 80% de l'enveloppe financière totale. Mr GAUTHIER, de la DDTM56, nous accompagne dans la démarche afin d'obtenir un financement de la part de l'ANCT sur des études d'ingénierie nécessaires au bouclage de l'avant-projet. Une réunion aura lieu avec le bureau d'études CEREMA qui pourrait s'en charger jusqu'à la rédaction du DCE pour la maîtrise d'œuvre du projet global. La commission municipale sera invitée à travailler sur le dossier en 2022 pour dessiner les grandes lignes du projet, avant d'envisager la déconstruction en 2023 des bâtiments existants.

Lotissement du Monde Davy: Le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique est entre les mains du Préfet. Dès qu'il aura statué, il nommera un commissaire en charge de l'enquête publique qui devrait se dérouler juste avant l'été si les délais d'instruction sont tenus. Une phase judiciaire sera ensuite engagée à l'issue de l'enquête, qui déterminera le prix d'acquisition des 2 dernières parcelles, faisant l'objet d'une expropriation. Il est rappelé que cette procédure fait suite à une négociation amiable infructueuse.

Totem: La version actualisée est présentée aux élus qui la valident. Il sera prochainement installé.

Labellisation: Pour la seconde fois, la commune a été labellisée par le Journal Du Dimanche : «Villes et Villages où il fait bon vivre».

CADRE DE VIE

SAINT-PERREUX : classements au palmarès 2022
Villes et Villages où il fait bon vivre

Parmi les communes de 500-2000 habitants en France 234è/11182
Parmi les communes de 500-2000 habitants dans le département 3è/120

Etat d'avancement des travaux sur la commune

Rue sous Le Bois : nouvelle règlementation

La Rue sous Le Bois est désormais en sens interdit au départ de la place de l'église, sauf pour les riverains de la rue. La voie est en sens unique: entrée côté départementale.

Toute sortie est désormais interdite sur la départementale 764. Seuls les piétons et cyclistes peuvent sortir sur cette route, en empruntant la voie cyclable.

Tout stationnement est également interdit sur la partie droite de la voie en partant de la place de l'église, partie droite qui est réservée aux piétons et cyclistes. Les riverains pourront stationner sur les différentes placettes de la rue. La vitesse est règlementée à 30 km/h.

Des barrières inondations (2 route de St Jean et 2 route d'Allaire) ont été posées par Redon Agglomération, la commune prévoit 3 barrières supplémentaires et identiques: en bas de la Sablière, à la Vérie et à la fontaine de la Beaulouise.

Concernant les voies douces, les travaux du pont-cadre commenceront le 11 avril et dureront jusqu'au 11 juin. La route sera donc coupée avec une déviation à partir de la Graë. Une déviation sera également mise en place pour la voie douce au niveau de l'ancienne cale pour remonter vers la rue du Clos de Ressac.

Installation d'une barrière et d'un talutage dans son prolongement entre la cale et le plateau du marais

Implantation d'un totem de signalisation à l'entrée du bourg

Représentation de la future Maison de l'Enfance et des Associations (photo non contractuelle)

Un nouveau service dans la commune : Conseillère numérique

Perrine BROUARD, Conseillère Numérique, vous propose un accompagnement individuel ou collectif pour vous aider à approfondir vos connaissances informatiques sur les communes de Saint Perreux, Peillac, Saint-Jacut-les-Pins, Les Fougerêts et Saint-Vincent-sur-Oust.
Vous avez besoin d'aide dans vos démarches et pour une autonomie numérique, contactez Perrine au 06 77 58 80 02.
Ses accompagnements les lundis à Saint-Perreux, individuels et/ou collectifs, sont **ouverts à tous** et **gratuits**, sur rendez-vous.

France Services à Allaire pour toutes vos démarches administratives

Pour accompagner les citoyens dans leurs démarches du quotidien, la commune d'Allaire se dote d'un espace France Services. Des agentes formées aux procédures administratives en ligne se tiennent à disposition pour accueillir et accompagner gratuitement les habitants d'Allaire et des communes environnantes dans une volonté d'inclusion numérique et d'accès aux droits : immatriculation de véhicules, Caf, impôts, permis de conduire, retraites … En complément de ces services, des ordinateurs sont mis à disposition en libre-accès ainsi qu'une imprimante, un scanner, un réseau Wi-Fi sécurisé et un espace de confidentialité pour visioconférences. Cet espace ouvert à tous est situé au 10 place de l'Église.

Horaires d'ouverture :

Lundi	9:00-12:30	Fermé
Mardi	Fermé	14:00-18:00
Mercredi	9:30-12:30	14:00-18:00
Jeudi	9:00-12:30	16:00-17:30
Vendredi	Fermé	14:00-19:00

Information et Prise de RDV au 02 99 72 80 77

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs proches

Fragilisé par l'avancée en âge, la maladie et/ou le handicap, il n'est pas toujours aisé de savoir comment s'orienter dans un parcours d'accompagnement : par quoi commencer ? Ai-je droit à des aides ? Auprès de qui ?
Chaque personne a un parcours singulier, des problématiques et des souhaits différents. Il n'existe pas de solution unique mais les réponses doivent être adaptées à chacun dans le respect de ses choix.
L'équipe du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) REDON Agglomération est au service des personnes de **60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches** pour les accompagner à chaque étape de ce parcours.
Ses missions :

- ✓ Informer et conseiller sur le maintien à domicile (aide et soins à domicile, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement…), les structures d'accueil pour personnes âgées (accueil de jour, accueil temporaire, maisons de retraite…), l'accès aux droits (aides financières auprès des caisses de retraite, de l'APA…) ;
- ✓ Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées ;
- ✓ Organiser un suivi quand la situation le nécessite ;

Accompagnement des personnes en situation de handicap
Le CLIC est une antenne de la Maison Départementale de l'Autonomie pour **les personnes en situation de handicap**. Toute personne (enfant ou adulte) cherchant des informations ou souhaitant être accompagnée dans ses démarches peut faire appel au CLIC pour des demandes d'Allocation financière, d'orientation professionnelle, de carte prioritaire, l'orientation vers des organismes et/ou des structures, le parcours de scolarité …
Retraités : cultivez votre bien-être !
Le CLIC coordonne la mise en place d'un programme d'actions de promotion de la santé à l'attention des retraités. Il propose différentes actions d'information et de prévention pour rester en forme (prévention des chutes, stimulation de la mémoire, adaptation de son logement, la sécurité routière …). Les personnes intéressées peuvent nous contacter pour connaitre la programmation sur le territoire de REDON Agglomération.
Depuis le 1er janvier 2018, le service du CLIC a intégré REDON Agglomération. Le CLIC est un service gratuit pour les habitants.
N'hésitez pas à nous contacter au 02.99.71.12.13. ou clic@redon-agglomeration.bzh
Accueil à Redon du lundi au vendredi de 9H à 12H sans rendez-vous. Des rendez-vous au domicile des personnes âgées de 60 ans et plus peuvent également être proposées. https://www.redon-agglomeration.bzh/bien-vieillir

Election présidentielle 2022

L'année 2022 est une année électorale avec deux scrutins prévus au printemps. Tout d'abord, l'élection présidentielle se déroulera le dimanche 10 avril pour le premier tour, et le dimanche 24 avril pour le second tour. Suivront les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin.

Vous serez absent pour les prochaines élections et souhaitez **faire une procuration** pour qu'un électeur vote à votre place ? Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Vous pouvez désormais donner procuration à l'électeur de votre choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (*mandataire*) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Comment faire la procuration ?

- En ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr
  Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Ma procuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement à la gendarmerie. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).
- Ou en remplissant le formulaire papier CERFA 14952*03 à la gendarmerie, en présentant votre pièce d'identité. Le formulaire peut être téléchargé au préalable sur Internet.
  Pour en savoir plus : www.servicepublic.fr

Le recensement citoyen

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape du « parcours de citoyenneté ».
Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.
Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.** Les français non recensés pendant cette période ont la possibilité de régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il faut se munir de sa carte d'identité et du livret de famille. La Mairie (ou le consulat) remet alors une attestation de recensement à conserver précieusement.
Le recensement citoyen effectué dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif c'est donc :

- Une convocation tardive à la JDC
- L'impossibilité de s'inscrire à un examen et concours (permis de conduire, baccalauréat, CAP,…)
- Une non-inscription automatique sur les listes électorales

Inventaire collaboratif des bornes cadastrales

L'IGN et la DGFIP lancent une campagne d'inventaire collaboratif des bornes cadastrales via une application gratuite « ALEA ».

But de la démarche
Signaler les bornes cadastrales en les photographiant pour aider à l'élaboration du nouveau cadastre (RPCU) et à l'amélioration de sa précision.
(RPCU : Représentation Parcellaire Cadastrale Unique).

ENVIRONNEMENT

La taille des haies déconseillée à partir du 15 mars

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.
Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.
A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.
Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

L'année de la haie à l'OFB
En 2021, l'Office Français de la Biodiversité a décliné le thème de la haie dans de nombreuses actions pour mieux protéger les haies et mettre en valeur auprès des différents publics les nombreux services qu'elles rendent à l'Homme et à la biodiversité.

Conférence de Michel DANAIS, ingénieur écologue : Des enjeux majeurs « Nous habitons tous la même planète »

Michel DANAIS, ingénieur écologue, a animé une conférence, organisée par TERRE SOLIDAIRE, sur les changements climatiques et la biodiversité, samedi 19 mars 2022, à la salle polyvalente. S'en est suivi un échange avec les participants.
L'actualité nous en donne chaque semaine des éléments : le défi du changement climatique d'origine humaine est un des enjeux majeurs du XXIè siècle, de même que celui de l'érosion accélérée de la biodiversité. Aujourd'hui les deux processus se conjuguent pour entraîner la planète dans un état de plus en plus dommageable pour l'humanité, avec un risque d'emballement incontrôlable.
Le changement climatique est visible pour tout un chacun : évènements exceptionnels (qui ont quadruplé en 30 ans), fonte de la banquise arctique, et des glaciers au niveau mondial, élévation du niveau des mers, hivers plus doux et canicules estivales, sécheresses accentuées et plus fréquentes, incendies dévastateurs…
Compte tenu de l'inertie physique du climat et des sociétés, c'est maintenant qu'il faut agir. Par des changements de comportements individuels, citoyens, et par des décisions stratégiques des décideurs. Tout retard augmente les conséquences dommageables pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Il y a urgence.
Alors quoi faire aujourd'hui ? « Prendre conscience de la gravité de la situation est le premier temps mais c'est actuellement le plus important, car beaucoup vont être surpris, voire pris au dépourvu, devant la rapidité et l'accélération de la dérive climatique et ses conséquences matérielles et économiques. Or, dans ce domaine comme dans d'autres, anticiper vaut mieux qu'attendre et voir. L'inertie et l'attentisme sont nos pires ennemis. Et l'ignorance aussi : rien que sur les réseaux sociaux, on lit tout et n'importe quoi sur le changement climatique ! »

VIE ASS0CIATIVE

LIRE ET FAIRE LIRE

Après notre label « Villes & Villages où il fait bon vivre », notre commune se voit labellisée une nouvelle fois ! En effet le label « Ma commune aime Lire et faire Lire » a été officialisé le samedi 11 décembre à la médiathèque de Saint-Perreux en présence de Mr Le Maire, Lionel JOUNEAU, de Mme Joëlle GUIMARD, adjointe en charge de la Médiathèque et de Mme Florence VIGNEAU, de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Vannes. Lire et Faire Lire est un groupe de 7 bénévoles à Saint-Perreux, dont la responsable est Christiane TROCHET, qui interviennent le jeudi après-midi à la garderie périscolaire. Elles œuvrent depuis 2010. Elles font des séances de lecture à voix haute pour des petits groupes d'enfants. En devenant « Ma commune aime Lire et Faire Lire », Saint-Perreux intègre un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. Le label lui a été décerné à la maison de la Poésie à Paris le 23 novembre 2021 à l'occasion du bilan national de l'association.

FC St-Perreux

ROUGAIL OU PAS !!! Nous avons attendu jusqu'à la dernière minute pour nous décider, rougail ou pas rougail... Après de nombreuses palabres, on se dit qu'on ne va pas ne rien faire, que le FC St-Perreux est une association active et dynamique et qu'on a envie de faire et de rassembler... Faire, échanger, partager, rigoler… la vie quoi !!

Donc on le fait ! mais seulement à emporter, histoire de ne pas se faire avoir par un énième protocole sanitaire...

Avec comme infime espoir de pouvoir ouvrir la buvette en début de soirée, pour le plaisir tout simplement… et quel début de soirée ! Quelle ambiance vous y avez mis !!!

Cette journée, cette soirée, ce repas étaient de merveilleux moments, juste ce petit plaisir d'être ensemble...

Et vous avez été présents !! nombreux !! comme d'habitude !! alors merci !!

Pérusiens ou non, membres ou proches du FC ou non… merci d'avoir regonflé à bloc le moral de nos inlassables bénévoles, merci pour le FC St-Perreux, pour nos joueurs petits et grands... Merci aussi à notre équipe de cuistos, toujours la banane, toujours présents ! Merci à vous tous qui avez donné de votre temps pour organiser ou simplement déguster ce rougail... la prochaine fois c'est sûr... ON DANSERA !!!

ASL

INVITATION DE L'A.S.L AUX COLLEGIENS ET LYCEENS DE SAINT-PERREUX

Pendant les vacances scolaires de printemps (du 9 au 24 avril), si vous souhaitez découvrir des activités de l'A.S.L, vous pouvez, gratuitement, vous joindre aux sections de votre choix. Consultez et inscrivez-vous auprès des responsables !

SECTION	LIEU	JOUR	HEURE	RESPONSABLE	PORTABLE
Marche	Rdv: complexe	vendredi	9h-12h	Annick Boixel	0682595200
Pétanque	Boulodrome	vendredi	14h-17h	Henri Lecommandoux	0681413611
Tricot	M. de l'Abbaye	mardi	20h-22h	Elisabeth Javel	0650856555
Jeux de cartes	Complexe	mardi	14h-17h30	Claude Levee	0632609783
VTT		dimanche	9h-12h	Michel Bouton	0620527109

LA RANDO DES CIVELLES

Après 2 années de suspension pour raison sanitaire, le 13 mars, 518 marcheurs et 232 vététistes ont été heureux de sillonner nos superbes sentiers. Les organisateurs remercient les propriétaires de terrains ayant laissé un passage libre sur leur domaine, à Saint-Perreux et Saint-Vincent-sur-Oust. N'oublions pas l'aide des 85 bénévoles qui se mobilisent pour assurer le franc succès de cette belle manifestation, merci à chacun.

Un grand merci, aussi, à la municipalité et à ses agents pour leur aide précieuse et efficace.

La solidarité est essentielle à la réussite !! Le président de l'A.S.L : Michel SEGUY tel : 06 60 61 48 01

Téléthon

2021